

Avant la répression, l'information du public



Grèves de Loire

Depuis quelques années, certains éleveurs constatent **diverses incivilités** durant leur période d'activité sur les francs bords de Loire : dépôt de déchets, non-respect des clôtures, détérioration du matériel agricole...

Pour rappel, **les francs bords appartiennent au domaine public fluvial, propriété de l'État et loués aux éleveurs.**

Outre sa fonction productive, un des objectifs visés est le maintien des milieux ouverts (grèves, pelouses sèches, prairies...) abritant une biodiversité riche et spécifique, participant à la préservation des zones d'expansion de crue et au renouvellement des milieux lors des grandes crues (par décapage des pelouses et installation d'espèces pionnières).

Ces francs bords sont également des lieux de détente pour les riverains et de loisirs pour les touristes. **Des conflits d'usages peuvent alors émerger, parfois liés à une méconnaissance des différents usages des sites naturels multifonctionnels.**

C'est ainsi que sur l'un des sites présentant des problèmes d'incivilité, **un panneau a été installé à Fleury-sur-Loire**. Il rappelle le rôle des agriculteurs sur les francs bords, mais aussi les règles de civismes à respecter pour ne pas nuire à leur travail.



Un site internet pour se tenir informé des actualités : www.loire-imphydecize-natura2000.fr

Pour en savoir plus



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise
www.cen-bourgogne.fr

Contact : Thibaud WYON (Animateur Natura 2000 Imphy Decize)
13 rue Marguerite Monnot - 58300 Decize
Tél : 07 50 12 31 03 / 03 45 82 93 07

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Impression : Bialec - Juin 2020 - 700 exemplaires
Photos et illustration : M. Carnet, O. Girard - CENB, CENB
N° ISSN : 2606 - 4839

Avec le soutien financier de :



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Direction Départementale des Territoires - Nièvre
www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r360.html

Service Eau Forêt Biodiversité
2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex / Tél. 03 81 71 52 20



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne - Franche - Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r2816.html

TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique
17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 Besançon cedex
Tél. 03 81 21 67 00



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

FR 2600966 - FR 2612010

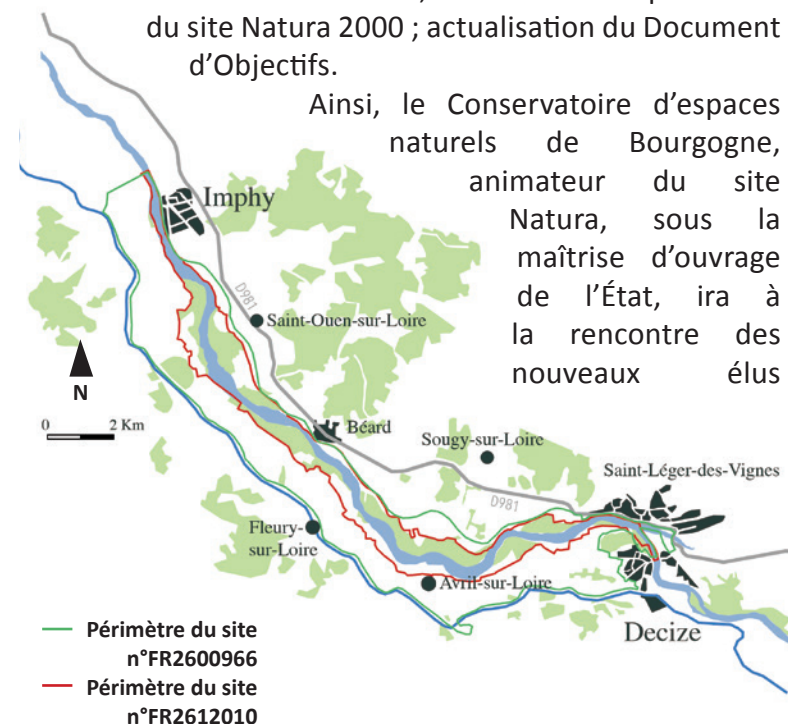
Gazette d'information Natura 2000

Numéro 5 / 2019 - 2020

Édito

2020 est une année de transition pour le site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » et ce, à plusieurs titres ; renouvellement des élus locaux suite aux élections municipales impliquant la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de désignation du président du comité de pilotage et du maître d'ouvrage de l'animation ; prolongation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans l'attente de la future PAC ; modification du périmètre du site Natura 2000 ; actualisation du Document d'Objectifs.

Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, animateur du site Natura, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, ira à la rencontre des nouveaux élus



pour présenter le site Natura 2000, la richesse et la diversité de son patrimoine naturel, véritable atout pour une valorisation du territoire.

En attendant le déploiement d'une nouvelle programmation des fonds européens en 2021, un bilan de la campagne MAEC 2015-2020 sera réalisé avec des résultats attendus à l'automne. L'objectif pour cette année 2020, sera également la recherche de signataires pour la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000, permettant des restaurations et des entretiens de ces milieux particuliers.

Enfin, le dernier comité de suivi du 29 novembre 2019 a voté le rattachement de la partie nivernaise du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » à notre site « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize ». Après consultation des collectivités, le projet de création du nouveau site « Loire nivernaise » a été envoyé à la commission européenne. L'évolution du périmètre du site Natura 2000 est l'occasion d'actualiser le document d'objectif (DOCOB), adopté en 2011. Le Conservatoire de Bourgogne intégrera l'ensemble des collectivités et des partenaires à cette actualisation, en articulation avec ses voisins amont et aval : les sites Natura 2000 « Val de Loire bocager » et « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre ». Le nouveau DOCOB sera présenté au printemps 2021.

Nicolas HARDOUIN

Directeur départemental des territoires de la Nièvre

Les sites Natura 2000 concernés :

- SIC n°FR2600966
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992
- ZPS n°FR2612010
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize Directive « Oiseaux » de 1979 (Modifiée en 2009)

Bords de Loire entre Imphy et Decize

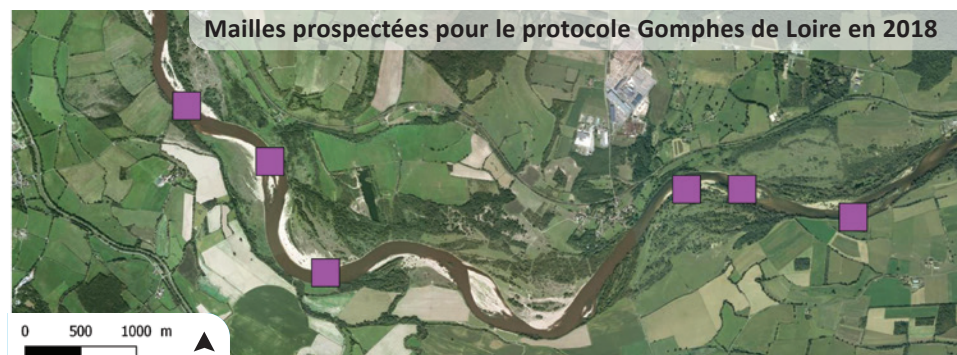
Suivi des populations de Gomphe



Gomphe à pinces et son exuvie

Des libellules emblématiques du bassin de la Loire

Le **Gomphe serpent** (*Ophiogomphus cecilia*), et le **Gomphe à pattes jaunes** (*Stylurus flavipes*) sont 2 espèces patrimoniales dont la répartition géographique et l'état de conservation font l'objet d'un suivi coordonné et protocolé à l'échelle du bassin de la Loire.



Mailles prospectées pour le protocole Gomphe de Loire en 2018

Réalisation : CEN Bourgogne, 2019
Source(s) : Orthophoto 2017, BDcartho - IGN - Cgls

Pourquoi ?

Ce sont des **espèces bioindicatrices** de l'état de santé du fleuve. Elles affectionnent les rivières « sauvages » peu polluées et bien oxygénées, possédant une mosaïque d'habitats (grèves sableuses, arbres immergés, prairies, haie, bois...) favorable à l'ensemble de leur cycle de vie (aquatique, puis aérien).

Comment ça se passe ?

Chaque organisme en charge des inventaires définit un nombre de mailles (échantillon) à prospecter sur un site, puis un tirage aléatoire est réalisé à l'échelle du bassin de la Loire par la structure coordinatrice, à savoir la FCEN (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels). **Il s'agit ensuite de prospecter pendant la période d'émergence des larves (fin mai à août) les mailles tirées au sort afin de rechercher les exuvies* des espèces patrimoniales**, mais également des autres espèces de gomphe pouvant être présentes. Sur le site d'Imphy-Decize, cette prospection a eu lieu en 2018 et 2019.

*ancienne cuticule laissée en bord de rivière après métamorphose

Quels résultats dans la vallée de la Loire entre Imphy et Decize ?

Espèces	Nombres d'exuvies	
	2018	2019
Gomphe serpent	1	3
Gomphe à pattes jaunes	0	0
Gomphe à pinces	58	187

La majorité des exuvies collectées appartiennent au Gomphe à pinces, espèce assez commune qui fréquente les eaux courantes et les zones lacustres. Aucune exuvie de Gomphe à pattes jaunes et très peu d'exuvies de Gomphe serpent ont été trouvées.

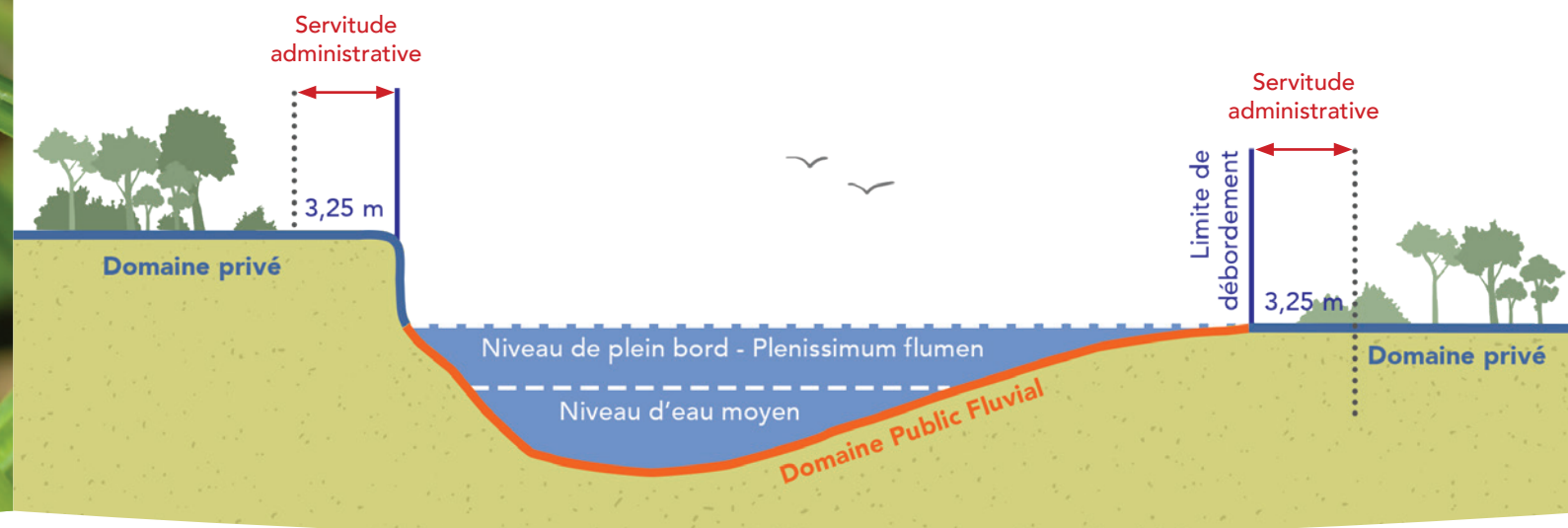
Des signes inquiétants

Le printemps pluvieux en 2018 et la précocité de l'été en 2019 peuvent expliquer en partie la variabilité des résultats. Les résultats du suivi à l'échelle du bassin de la Loire (2015-2017), coordonnés par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, donnent quelques éléments de réponses :

- Le **Gomphe à pinces** est bien présent sur l'ensemble du bassin de la Loire.
- La Loire nivernaise se situe en limite amont de l'aire de répartition du **Gomphe à pattes jaunes**.

Pour le Gomphe serpent, un suivi sur plusieurs années est nécessaire pour établir des statistiques fiables. À l'heure actuelle, aucune démonstration scientifique ne permet d'expliquer l'important différentiel de population en faveur de la rivière Allier à latitude équivalente.

Zoom sur... le Domaine Public Fluvial (DPF)



Le Domaine Public Fluvial est propriété d'une personne publique ET a un usage direct au public OU une affectation à un Service Public. On distingue DPF naturel (cours d'eau et lacs) et DPF artificiel (canaux, retenues d'eau et les ouvrages connexes). Un bien incorporé dans le domaine public fluvial devient inaliénable (ne peut se vendre), imprescriptible (inaltérable) et bénéficie de servitudes (Un propriétaire riverain peut se voir imposer un passage pour accéder au DPF).

Quelle délimitation ?

La délimitation du DPF naturel du fleuve correspond à la limite du plenissimum flumen, c'est-à-dire la hauteur atteinte par les eaux coulant à plein bord avant débordement (cf. schéma ci-dessous). La Loire étant un cours d'eau mobile, les berges érodées sont intégrées au DPF. A l'opposé, les alluvions qui se forment peuvent profiter au propriétaire riverain si ceux-ci dépassent en hauteur le plenissimum flumen. Le DPF artificiel est quant à lui fixé unilatéralement par l'État.

Qui gère le DPF et pour quels objectifs ?

L'État est gestionnaire du DPF de la Loire qui traverse le site Natura 2000. Pour la Loire non-navigable, l'État limite son entretien à une gestion ayant pour **objectif de limiter le risque d'inondation** (gestion des digues, entretien du lit pour maintenir ou améliorer la capacité d'écoulement du fleuve en cas de crue). **Cette mission intègre les enjeux environnementaux et paysagers des sites Natura 2000**, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, des règlements de Réserves Naturelles... Il est interdit à l'État, suite au décret du 27 juillet 1957 portant radiation de la nomenclature des voies d'eau navigables ou flottables de lacs, étangs, canaux, rivières et sections de canaux et rivières, d'engager une dépense publique pour maintenir la navigabilité de la Loire.

L'État fixe également les règles d'exploitation des ressources du DPF (chasse, pêche, pâturage, bois), avec l'obligation d'une mise en concurrence des candidats. Les occupations privatives du DPF sont soumises à :

- Une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) délivrée par la DDT
- Une occupation conforme à l'affectation domaniale
- Un usage personnel, privatif, temporaire et payant
- Un statut précaire et révocable
- Une obligation de remise en état du domaine

Quel lien entre le DPF et Natura 2000 ?

L'accès au DPF est libre pour le travail d'**animation** et d'**expertise** :

- Suivis scientifiques
 - Animations pédagogiques
 - ...
- Une **Autorisation d'Occupation Temporaire** est **obligatoire** pour des **besoins ponctuels** :
- Pâturage (payant et soumis à concurrence dans ce cas)
 - Pose de panneaux d'information (soumis à autorisation)
 - ...
- Une **convention de superposition d'affectation** est nécessaire pour une **gestion publique complémentaire** de l'entretien réalisé par l'État :
- Entretien du DPF dans un objectif paysager
 - Gestion du DPF dans un objectif de protection environnementale
 - Développement d'itinéraires touristiques
 - ...

Pour en savoir plus...

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
Service Loire Sécurité Risques
Tel : 03.86.71.71.71
Mail : ddt-slsr-loire@nievre.gouv.fr